

N° 32

Juillet 2022

DG FINANCES

3 ÈME TRIMESTRE 2022

Famille

Le prêt familial

Investissement

Le fonds FIDELITY
AMERICAN GROWTH FUND

Droit Social

Canicule, inflation,
carburant

- Economie : Point macro-économique
- Zoom : Le prêt familial
- Droit social: Avec Maître Nadine JUNG



Membre de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion de Patrimoine
Audit patrimonial – Conseil en stratégie et organisation patrimoniale – Conseil en investissements financier
Courtage d'assurances de personnes – Intermédiation immobilière - Garantie
financière et assurance de responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles /
MMA IARD, 14 Bd Marie et Alexandre Oyon, 72100 Le Mans
SARL au capital de 500 000€ - RCS Sarreguemines B 398 768 804 – N° Siret 398 768 804 00013 –
APE 671 C - N° intracommunautaire de TVA : FR 89 398 768 804

SOMMAIRE

03

**Le point économie
au 25/07/2022**

**Le fonds :
FIDELITY AMERICAN GROWTH FUND**

05

08

Zoom sur le prêt familial

**Coup de chaud sur l'été !
Quelle température pour la rentrée ?**

12

14

Quiz de l'été

Que lire ? Que faire ?

15

17

La recette du Chef !

La forte nervosité constatée sur les marchés actions trouve toujours son explication dans les mêmes "maux", à savoir une inflation dont nous peinons à percevoir quand le pic sera atteint.

Cela a pour conséquence une remontée très importante des taux, qui s'accompagne de surcroit d'une forte volatilité... Un conflit en Ukraine qui s'enlise, s'éternise, ce qui au delà du drame humain, maintient l'inflation (principalement en Europe), une hausse des prix de l'énergie, des matières premières, de denrées alimentaires, à un niveau élevé ce qui pèse sur la croissance et les chaînes d'approvisionnement.



Ces dernières, pour lesquelles nous espérons un retour à la normale courant 2022, se sont donc à nouveau grippées d'autant que les multiples confinements chinois ont duré plus longtemps qu'escompté initialement.



C'est dans cet environnement, pour le moins instable, que les banques centrales ont amorcé leur changement de politiques monétaires. Les hausses de taux, déjà effectuées ou annoncées, ont déjà eu une répercussion sur le prix de nombreux actifs, mais l'évolution très incertaine de nos économies amène une surinterprétation de tout nouveau chiffre par les marchés et une adaptation permanente des discours de la FED ou de la BCE.

Ce côté courttermisme empêche les acteurs économiques de déployer des stratégies d'investissement de moyen/long terme et augmente la volatilité.

Au-delà des questions entourant les futurs niveaux d'inflation et la hausse des taux, ce qui cristallise l'attention c'est une éventuelle entrée en récession de nos économies. Si nous regardons du côté des actions, la baisse que nous avons connue depuis le début de l'année ne reflète pas ce risque, et les investisseurs se sont plutôt focalisés sur les bons résultats publiés jusqu'à présent par les entreprises. De plus, un certain nombre anticipe que nous ayons atteint le pic d'inflation, donc pas de craintes à avoir sur une politique monétaire qui serait trop incommode. Pour peu que la guerre s'arrête et que la pression sanitaire diminue en Chine, un rebond serait même envisageable.

En revanche, du côté des taux, et notamment des obligations d'entreprises, les niveaux de prix actuels reflètent clairement une anticipation de récession. En effet, les fortes baisses de cette classe d'actifs depuis le début de l'année ne sont pas uniquement le reflet des hausses de taux (cela dépend de leur sensibilité), mais également d'un fort écartement des primes de risques (spreads). Ce mouvement a permis une réappréciation généralisée des rendements, permettant de retrouver des niveaux de "rémunérations" plus observés depuis des années (sauf crise Covid de 2020).



Toute crise est toujours génératrice d'un manque de visibilité, de volatilité, d'excès, donc d'opportunités. Celle que nous traversons actuellement ne fait pas exception et sans présager de ce qu'il pourrait se passer sur les marchés dans les prochaines semaines, nous observons déjà des niveaux de prix qui nous paraissent très intéressants, notamment sur le crédit européen où le couple rendement/risque s'est fortement amélioré.



Rappel des performances des indices depuis le début de l'année à la date du 25/07/2022



<https://investir.lesechos.fr/marches/indices/>

Le taux de refinancement correspond au taux fixé par les banques centrales pour les prêts qu'elles accordent aux banques commerciales. Plus le taux de refinancement d'une banque centrale est élevé et plus le taux d'intérêt demandé par les banques commerciales aux particuliers est élevé. La BCE relève ses taux directeurs pour la première fois depuis 2011, de 50 points de base pour espérer ainsi réduire la masse monétaire en circulation et freiner l'inflation.

Evolution du taux de refinancement de la BCE



Source : Banque centrale européenne

FIDELITY AMERICAN GROWTH FUND : LE RÊVE AMERICAIN ?!

6



Les caractéristiques :

- Profil de risque : **échelle 6/7**
- Catégorie : Fonds actions
- Zone géographique : **USA**
- Indice de comparaison : S&P 500
- Date de lancement : 30/06/1997
- Performance annualisée : **12,9%** (5 ans)
- Encours : 833M d'euros

Le gestionnaire cherche à investir dans des **sociétés** de **croissance** pérenne à **long terme**. Le fonds met en avant des caractéristiques **environnementales** et/ou **sociales**.

L'investissement en **actions** s'avère très **rentable** sur le **long terme**, pour une personne ayant du temps devant elle. Il est cependant, obligatoire d'accepter une **forte volatilité** à la **hausse** comme à la **baisse**.

Exposition Secteur/Industrie (% actif net) (30/06/2022)

| | |
|------------------------------------|--------|
| Technologie de l'information | 23,2 % |
| Santé | 23,1 % |
| Biens de consommation non-cyclique | 10,8 % |
| Industries | 9,4 % |
| Services financiers | 9,0 % |

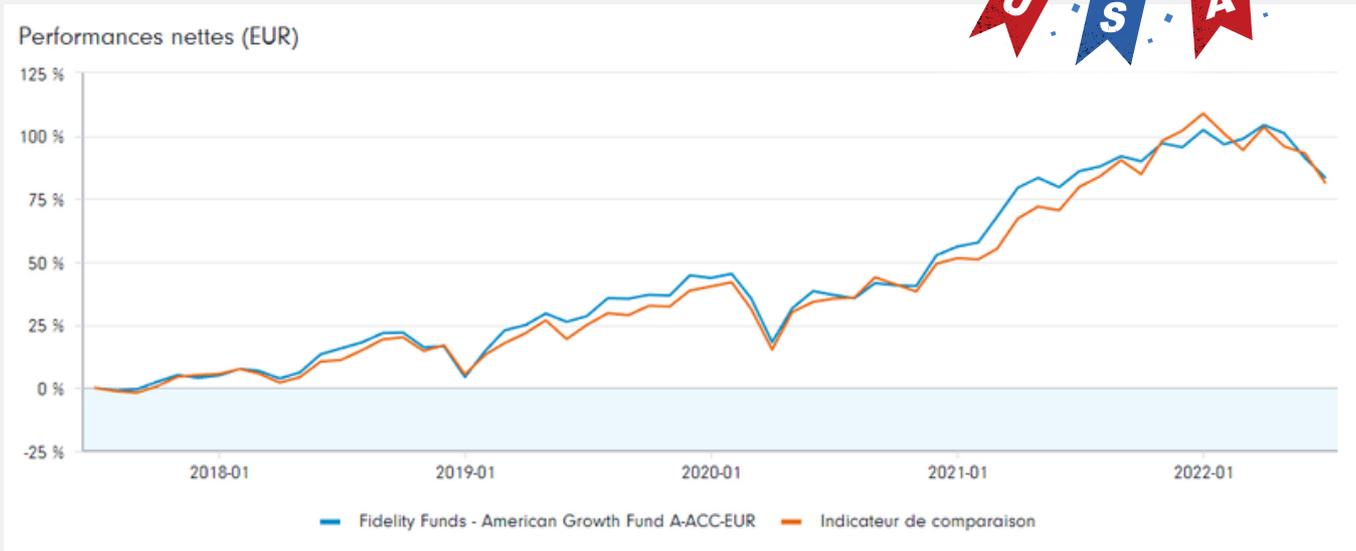


Principales positions (% actif net) (30/06/2022)

| | |
|--------------------------|-------|
| T-MOBILE US INC | 3,9 % |
| JOHNSON & JOHNSON | 3,8 % |
| HUMANA INC | 3,3 % |
| MICROSOFT CORP | 3,2 % |
| HORIZON THERAPEUTICS PLC | 3,2 % |

FIDELITY AMERICAN GROWTH FUND : LE RÊVE AMERICAIN ?!

7



[HTTPS://WWW.FIDELITY.FR/NOS-FONDS/FACTSHEET/LU0275692696/TAB-PERFORMANCE-RISK](https://www.fidelity.fr/nos-fonds/factsheet/lu0275692696/tab-performance-risk)

NOS RECOMMANDATIONS :

Ce fonds connaît une baisse d'environ -5% depuis le début d'année contre -20% pour son indice de référence. La diversification du fonds permet de contribuer à cela, il surperforme nettement son indice.

Performance moyenne du S&P 500 après un mauvais départ



| Année | Performance 1er trimestre | Performance reste de l'année |
|-------|---------------------------|------------------------------|
| 1932 | -28,2% | +18,7% |
| 1939 | -16,8% | +14% |
| 2022 | -13,3% | en cours |
| 1941 | -12% | -6,7% |
| 1942 | -11,9% | +27,5% |
| 1970 | -11,4% | +12,9% |
| 2020 | -9,9% | +29% |
| 1973 | -9,4% | -8,8% |
| 1960 | -9,2% | +6,9% |
| 1962 | -8,8% | -3,3% |

Historiquement, les performances se trouvent sur le marché US. En vue, des niveaux de valorisation attrayantes nous pensons qu'il est judicieux de se positionner sur ces fonds pour un client acceptant une part importante de volatilité et ayant du temps devant lui (horizon de placement supérieur à 5 ans).

LE PRET FAMILIAL, quelle utilité et quelles précautions ?

Le recours au prêt familial est fréquent en pratique, généralement lorsque les parents souhaitent aider leurs enfants pour la réalisation d'une acquisition immobilière, ou financer une autre dépense conséquente...

A quoi sert le prêt familial ?

Pourquoi prêter plutôt que donner ? Justement **pour éviter une donation**. Donner la même chose à tous les enfants peut être compliqué (liquidités restreintes) ou inopportun (enfants encore trop jeunes). Prêter permet de ne pas se dessaisir définitivement et de ne pas créer de déséquilibre entre les enfants.



Exemple :

Les parents peuvent prêter un capital à l'un de ses enfants (toutes précautions prises pour justifier du prêt familial). Quelques années plus tard alors qu'il dispose d'un capital suffisant ou d'autres actifs, il pourra consentir une donation-partage à ses autres enfants, en réintégrant la créance (capital restant dû) à l'acte de donation.

Quelles démarches ?

Transfert des fonds par chèque, virement, espèces (selon le montant) entre le prêteur et l'emprunteur.

- Prêt > 1 500 € = écrit obligatoire (acte sous seing privé ou notarié).

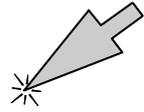
Exception

Il existe une présomption de prêt familial lorsque les personnes n'ont pas établi d'écrit en raison des liens familiaux qui les unissent, fondés sur un rapport de confiance entre elles qui justifie l'impossibilité morale de se procurer un écrit.



En l'absence d'écrit, la présomption de prêt familial s'applique si :

- Les mouvements bancaires sont clairement identifiables : virement bancaire ou chèque (pas d'espèces car la traçabilité est inexistante).
- La chronologie des opérations ne laisse aucun doute sur la réalité du prêt.
- Les sommes en cause restent proportionnées aux ressources financières de l'auteur du versement.

- Prêt > 5 000 € = déclaration obligatoire à l'administration fiscale ([formulaire 2062](#)). 

- Enregistrement de l'acte si les parties le souhaitent (pas d'obligation peu importe le montant).

L'enregistrement (≠ déclaration) confère à l'acte sous seing privé une date certaine, à l'égard des tiers et permet d'assurer la surveillance du contenu des actes. Un acte écrit et enregistré permet de justifier de la réalité du prêt auprès de l'administration fiscale en cas de contrôle, ou auprès des tribunaux en cas de litige.

L'enregistrement peut être effectué indifféremment à l'initiative du prêteur ou de l'emprunteur. Il s'agit seulement de déposer auprès du service des impôts l'original de l'acte.

Le Taux d'intérêt est-il obligatoire ?

Il n'est pas obligatoire de stipuler des intérêts mais cela reste possible.

Dans ce cas, le taux d'intérêt ne pourra dépasser le taux d'usure de la Banque de France communiqué chaque trimestre.



Quel est le sort du prêt familial en cas de décès ?

La question se posera de savoir si le prêt est connu des héritiers, s'il a été déclaré voir même enregistré. Le remboursement sera plus facile si le prêt a fait l'objet d'un contrat de prêt écrit ou/et s'il y a une garantie de prévue (hypothèque par exemple).

| <i>En cas de décès de l'emprunteur</i> | <i>En cas de décès du prêteur</i> |
|--|--|
| <p>La dette (capital non remboursé + intérêts) est inscrite au passif de la déclaration de succession.</p> <p>Le prêteur pourra se faire payer pour la totalité par un seul des héritiers si le contrat de prêt prévoit une clause de solidarité et d'indivisibilité entre les héritiers de l'emprunteur (à défaut d'une telle clause, les poursuites devront être divisées entre les héritiers).</p> <p>Charge de la preuve : La charge de la preuve obéit aux règles de droit commun. Ainsi, il appartient à l'héritier qui demande le rapport d'une dette par un copartageant de prouver son existence et au copartageant d'apporter la preuve du remboursement de la dette ou de l'extinction de l'obligation.</p> | <p>La créance (capital non encore remboursé + intérêts) est inscrite à l'actif de la déclaration de succession.</p> <ul style="list-style-type: none"> Si l'emprunteur est un héritier : le montant restant dû (capital + intérêts) est déduit de sa part d'héritage civilement (pas pour le calcul des droits de succession, seulement pour le partage). <p>Lorsque la dette excède ses droits dans la masse à partager, alors l'héritier débiteur sera tenu au versement d'une indemnité.</p> <ul style="list-style-type: none"> Si l'emprunteur n'est pas un héritier : au terme convenu, les héritiers pourront exiger le remboursement. |

La distinction du prêt familial d'une donation ?

L'obligation de rembourser suffit à écarter tout risque de requalification du prêt en acte de donation.

Pour autant, dans certaines circonstances, le prêt peut être requalifié en **donation déguisée ou en donation indirecte**.



La question de la requalification du prêt en donation indirecte ou déguisée est de nature à intéresser :

- Aussi bien les cohéritiers de l'emprunteur

En effet, au vu de décisions prises à l'issue d'affaires récentes, il est clair que le non-remboursement d'un prêt peut être constitutif d'une donation indirecte, laquelle est sujette au rapport successoral.

En effet, le prêteur avait la possibilité d'exiger le remboursement de la somme due aux échéances convenues dans le contrat, de sorte qu'en ne le faisant pas, la donation est caractérisée aussi bien dans son élément matériel que dans son élément intentionnel.

- Que l'administration fiscale elle-même.

Sur le plan du droit fiscal, il arrive également que l'administration demande la requalification d'un prêt familial en donation.

La preuve de l'absence de prêt familial incombe à l'administration fiscale. Les indices pour une requalification en donation déguisée sont :

- Le lien de parenté entre prêteur et emprunteur,
- L'absence d'intérêts d'emprunt,
- La prolongation à plusieurs reprises du prêt,
- L'âge du prêteur,
- L'absence de terme ou de remboursement
- L'inaction du prêteur à demander le remboursement,
- Les difficultés financières du donataire.

Pour autant, le critère de l'âge du prêteur peut être critiquable, dans la mesure où son décès ne rend pas aléatoire le remboursement, celui-ci étant toujours dû à la succession par l'emprunteur, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

A notre sens, le seul critère réellement pertinent est celui du non-remboursement du prêt à l'échéance, alors même que le prêteur n'exerce aucune poursuite contre le débiteur.

Aussi faut-il en déduire, en présence d'un prêt in fine, que l'absence de tout remboursement du capital avant la dernière échéance ne saurait être constitutif d'une donation.

En revanche, il est admis depuis longtemps, en présence d'un prêt familial, qu'une remise de dette consentie par le prêteur à titre gratuit constitue une donation indirecte à l'emprunteur, laquelle n'est pas soumise au formalisme de l'acte authentique.

CONSEIL

Pour plus de sécurité juridique, il est recommandé prévoir les modalités de remboursement du prêt et de respecter les échéances indiquées. Il ne doit pas exister d'aléa relatif à l'exécution de l'obligation de remboursement de l'emprunteur.

Aussi, l'âge raisonnable du prêteur, ainsi que le montant modéré du prêt rendront plausible l'exécution de l'obligation de remboursement.



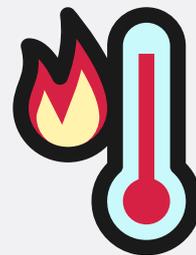


NADINE JUNG - AVOCAT -
DROIT SOCIAL

Il fait chaud...les forêts **brûlent !**

Vive la rentrée ?? Oui, elle s'annonce prometteuse !

La France connaît une nouvelle fois un épisode caniculaire intense, avec des températures dépassant les 40°C. Face à cette situation et malgré les congés d'été, la préservation de la santé au travail par fortes chaleurs doit, plus que jamais, être une préoccupation des employeurs.



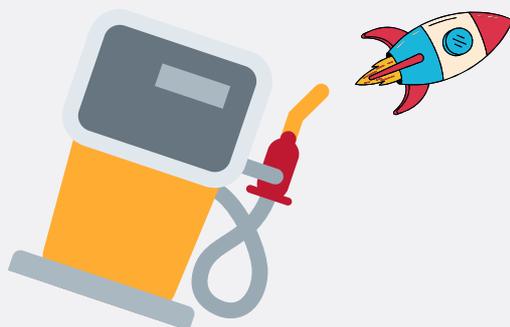
Dans une instruction du 31 mai 2022, le ministère chargé du Travail complète les dispositions de l'instruction du 7 mai 2021 relative à la gestion sanitaire des vagues de chaleur en France métropolitaine.

Il rappelle notamment les obligations des employeurs, le rôle des services de prévention et de santé au travail et la nature des outils mis à disposition des entreprises afin de limiter les effets d'un épisode de canicule sur les travailleurs : nécessaire évaluation des risques liés au travail à la chaleur, mise à disposition de boissons fraîches, obligation de protéger les travailleurs des conditions climatiques délétères en limitant ou reportant le travail physique, aménager les horaires de travail en favorisant les heures les moins chaudes de la journée, augmenter la fréquence des pauses de récupération dans des lieux frais.



Aussi, tous rêvent de la plage mais beaucoup hésitent avec le coût du carburant et l'inflation !

Toutefois le projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat qui a été examiné en Conseil des ministres le 7 juillet 2022 est prometteur. Il comprend trois volets : la protection du niveau de vie des Français, **la protection des consommateurs et la souveraineté énergétique.**



Est notamment instaurée une prime de partage de la valeur (PPV) qui s'inspire très fortement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat dite « Prime Macron » et qui pourrait être versée à compter du 1er août 2022.

Le régime social et fiscal serait aligné sur celui de l'intéressement mais les limites d'exonération seraient triplées. La prime serait ainsi exonérée dans la limite de 3000 euros par bénéficiaire et par année civile pouvant atteindre 6000 euros dans certains cas.

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR



Le projet de loi comporte par ailleurs, des mesures de nature à favoriser le développement de l'intéressement qui pourra être mis en place par décision unilatérale, notamment dans les entreprises de moins de 50 salariés et en cas d'échec des négociations dans les autres.



Enfin, la prime transport pourrait connaître une hausse du plafond d'exonération ; ainsi pour 2022 et 2023, la limite annuelle passerait de 500 € à 700 € dont 400 € (au lieu de 200 €) maximum pour les frais de carburant. De plus, la règle selon laquelle la prime ne peut être versée qu'aux seuls salariés contraints d'utiliser leur véhicule pour se rendre au travail serait très largement assouplie.

En conclusion, si la déconnexion est impérative durant les vacances... suivez l'actualité sociale dès la rentrée via FIDAL !

 **FIDAL**
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

QUIZ DE L'ÉTÉ :

1 - Quel actif a le plus performé durant ces 20 dernières années en France ?

- a) OAT 10 ans FR b) Livret A c) CAC 40 GR

2 - Quel est le nom de la bourse de Tokyo ?

- a) Nike 2025 b) Nikkei 225 c) Japan Stocks 225

3 - Quelle est l'origine du nom de la rue de la célèbre rue "Wall Street" ?

- a) Le nom du Financier John Wall b) Le mur construit par une société néerlandaise c) Le film de Martin Scorsese

4 - Quelle est l'origine du mot « krach » ?

- a) Allemande b) Anglaise c) Hollandaise

5 - Vous pouvez bénéficier d'une pension de réversion si vous êtes :

- a) Mariés b) Mariés ou Pacsés c) Mariés, Pacsés ou Concubins

6 - Quel est taux maximal d'endettement pour un particulier ?

$\text{Dépenses financières du foyer} / \text{revenus du foyer} \times 100 = \text{taux d'endettement}$

- a) 33% b) 35% c) 30%

BONUS - Avec un placement initial de 100 000€ et des versements programmés de 100€/mois, avec un rendement de 7% annuel, Quel sera le capital au bout de 10 ans ?

- a) 170 000€ b) 130 000€ c) 210 000€

Quel sera le capital au bout de 20 ans ?

- a) 440 000€ b) 200 000€ c) 150 000€



Le festival Constellations de Metz poursuit sa volonté de valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager de la ville, en lançant sa 6ème édition autour des **thèmes Nouvelles utopies / Illusions**.

Au programme de cette édition : Deux parcours artistiques (nocturne et diurne)

• **Le parcours nocturne « Pierres Numériques »**

10 œuvres à découvrir au cœur du patrimoine messin : place de la comédie, jardin du Temple neuf, Hôtel de Région, musée de la Cour d'Or, église des Trinitaires...

Nouveauté 2022 : la projection d'un mapping vidéo en deux actes sur la façade de la Cathédrale Saint-Etienne.

Uniquement les jeudis, vendredis et samedis soir en accès libre

- 28 juillet au 13 août, de 21h30 à minuit - en continu

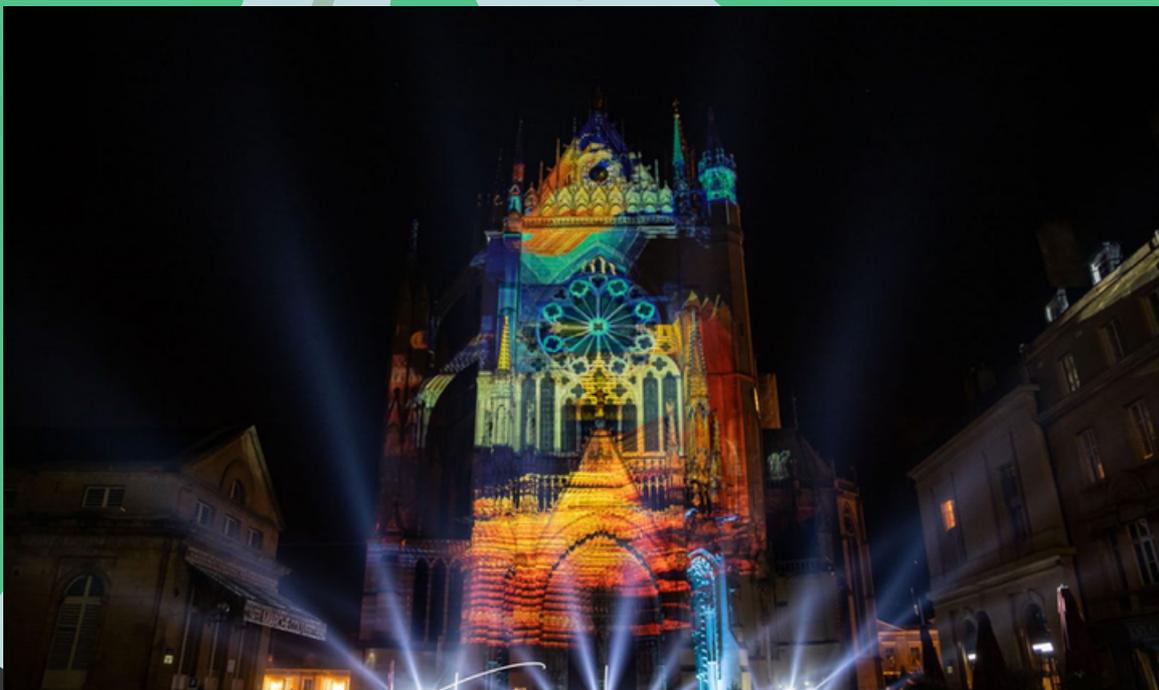
- 18 août au 3 septembre, de 21h00 à minuit - en continu

• **Le parcours diurne « Arts et jardins »**

Le parcours est une déambulation poétique à travers le patrimoine naturel et paysager de Metz et prend forme grâce à une dizaine d'œuvres

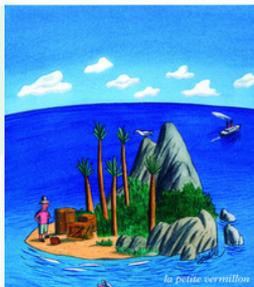
Tous les jours en accès libre

Un rendez-vous culturel gratuit, inédit et incontournable



QUE LIRE ?

Tom Neale
Robinson des mers du Sud
Six ans sur une île déserte



Robinson des mers du Sud

Tom Neale

Souvarof...

Un îlot de huit cents mètres de long sur trois cents mètres de large, jeté dans le Pacifique-Sud, à l'écart de toute terre habitée. C'est sur ce caillou de corail que Tom Neale jette son dévolu. Marin sur les lignes de commerce qui sillonnent le Pacifique et l'océan Indien, puis employé en Nouvelle-Zélande, en Polynésie et aux Hébrides, ce bourlingueur a plus de cinquante ans quand il réalise son vieux rêve : s'établir sur une île déserte.

Il se fait déposer à Souvarof par un bateau ami et entame une vie solitaire qui va durer près de vingt ans, ponctuée de très rares visites, parmi lesquelles celle de Bernard Moitessier.

Robinson des mers du Sud raconte l'extraordinaire aventure d'un homme qui a voulu vivre son paradis sur terre et qui l'a construit, jusqu'à l'épuisement, de ses propres mains. Depuis la mort de Tom Neale en 1977, l'île est devenue une sorte de sanctuaire : les marins qui y font escale sont priés de contribuer à entretenir le jardin qu'il avait créé.



MAMMA Maria **Serena Giuliano**

Serena Giuliano est italienne et vit à Metz. Elle arrive en France, en 1994. Serena a alors 12 ans et ne parle pas un mot de français. En trois mois, elle maîtrise la langue et se hisse au niveau de ses camarades de classe.

Ciao, Sofia, qu'est-ce que je te sers ? Comme d'habitude ? Et j'ajoute un cornetto, parce qu'il faut manger, ma fille !

– Oui, merci, Maria."

Je m'installe en terrasse, face à la mer, comme chaque matin depuis que je suis de retour en Italie. J'aime bien travailler au son des tasses qui s'entrechoquent. Et, au Mamma Maria, j'ai toujours de la compagnie. Il y a ceux qui viennent tuer le temps. Il y a les enfants qui rêvent devant le comptoir à glaces. Il y a les ados qui sirotent un soda, monsieur le curé, et, surtout, mes partenaires de scopa.

Ici, on vient échanger quelques mots, partager un apéro, esquiver la solitude ou écouter Celentano. Moi, je viens pour me persuader que j'ai bien fait de quitter Paris... et l'autre abruti. Il fait quand même meilleur ici.

Et puis, on cherche aussi à profiter de la bonne humeur (ou non) de Maria, qui mène, comme une mamma, tout ce petit monde à la baguette. Bref, j'ai enfin retrouvé mon village paisible. Enfin, paisible jusqu'au jour où...

RECETTE FRAÎCHEUR D'ÉTÉ : GRATIN DE FRUITS ROUGES AU CITRON

17



Préparation : 15 min / Cuisson : 2 min / Pour 4 personnes

- 300g de fruits rouges mélangés
- 60g de sucre
- 15cl de crème liquide entière
- 3 jaunes d'œufs
- Le jus et le zeste d'1/2 citron bio
- 1 gousse de vanille fendue et grattée

- Mettez les fruits dans 4 coupelles résistantes à la chaleur.
- Fouettez les jaunes d'œufs et le sucre pendant 8-10 min jusqu'à ce que le mélange blanchisse.
- Ajoutez les graines de la gousse de vanille fendue et grattée, le jus et le zeste de citron en le mélangeant.
- Versez le mélange sur les fruits rouges et faites gratiner au chalumeau ou sous le grill du four pendant 2 min.
- Servez aussitôt.

Cette lettre a été réalisée par Dominique GALLIZZI, Cécile GALLIZZI, Laëtitia BACH-TURCHI, Xavier COURS et John JANISCH.